RÈGLEMENT
CONCOURS DE DESSINS
« DESSINE-MOI… LE JARDIN DE TES RÊVES »

Petits et grands, vous pouvez participer à ce concours de dessins **"Dessine-moi… le jardin de tes rêves"** du 1er au 24 avril 2021 en suivant le règlement.

➢ Conditions générales de participation

Ce concours est **ouvert** à tous, dès l'âge de 3 ans. La participation est **gratuite**, sous réserve d'une **autorisation parentale pour les mineurs** (disponible en pdf sur le site internet de la mairie et en papier à l'accueil de la médiathèque).

La seule condition est de respecter le thème du concours de dessin**. Un seul dessin par personne** est autorisé.

➢ Comment participer ?

Le concours est ouvert du **1er au 24 avril 2021** (à minuit).

Pour participer, il suffit de déposer son dessin

- À l'accueil de la médiathèque aux horaires d'ouverture
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Avenue du Général Leclerc - Médiathèque - 24150 LALINDE

Lors de l'envoi, le participant doit **renseigner OBLIGATOIREMENT AU DOS DU DESSIN les champs suivants** * :

- **nom et prénom**
- **date de naissance**
- **adresse postale**
- **n° de téléphone**
- **adresse e-mail valide**

*Toutes ces informations sont uniquement utilisées pour contacter le participant. Le service s'engage à ne pas les transmettre à des tiers.

➢ Contraintes techniques

Chaque dessin devra respecter les contraintes techniques suivantes :

- un support de papier à dessin en format 24x32 cm
- le papier doit être blanc
- le grammage du papier doit être compris entre 120g et 200g

Toutes les techniques sont acceptées (feutres, crayons, peintures, encres, aquarelles), exceptés les collages et les dessins numériques.

➢ La sélection et l'exposition

Un jury composé de … membres sélectionnera 10 dessins dans chaque catégorie :

- Catégorie « 3 – 5 ans »
- Catégorie « 6 – 8 ans »
- Catégorie « 9 – 11 ans »
- Catégorie « 12 – 14 ans »
- Catégorie « + de 15 ans »

Les participants dont les dessins auront été sélectionnés par le jury en seront informés par courriel ou par téléphone.

Les 50 dessins feront l'objet d'une **exposition à la médiathèque municipale du 3 au 30 mai 2021.**

➢ Les prix

Des prix seront mis à disposition des lauréats à la médiathèque à compter du mercredi 5 mai.

Chaque sélectionné pourra récupérer son œuvre à la fin de l'exposition.

➢ Droits et utilisation des œuvres

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des dessins envoyés.

Pour toute participation de mineur, une autorisation parentale sera nécessaire pour valider l'inscription.

Par sa participation, le dessinateur autorise l'utilisation de son œuvre dans le cadre de la promotion du concours. Il autorise aussi la médiathèque à citer ses nom et prénom lors de l'exposition.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement ainsi que le respect de la décision du jury.